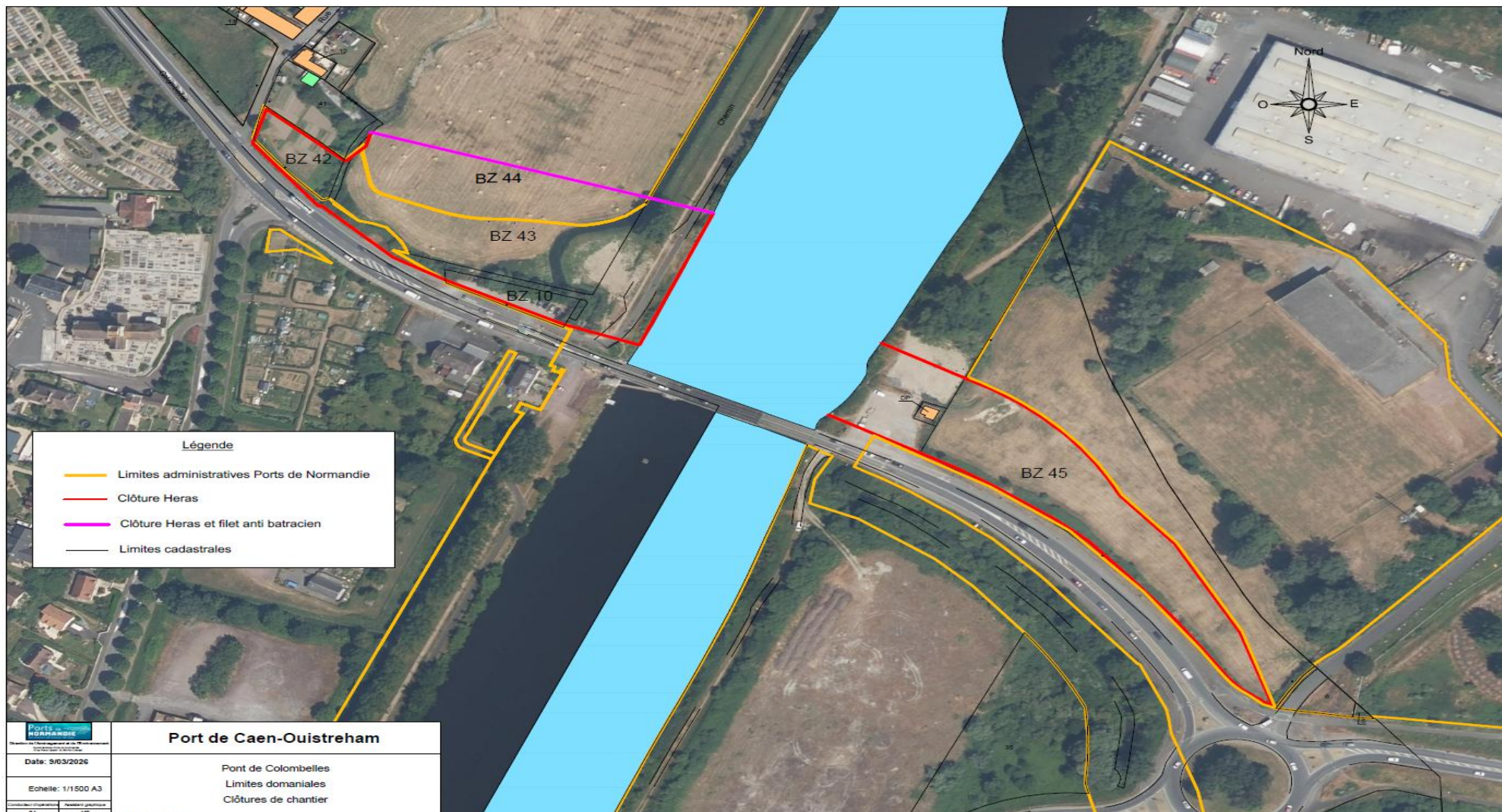


Arrêté n°2026-019 – stationnement, trafics piétonnier et cycliste interdits – rives gauche et droite du canal – Hérouville-Saint-Clair – chantier du nouveau pont de Colombelles



Fait à Saint-Contest, le 9 mars 2026

Pour le Président du Syndicat Mixte et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques

Bertrand MARSSET